



académie d'aix-marseille

Direction Académique des Technologies et des Systèmes d'Information

DATSI/13-602-17 du 24/06/2013

DELEGUE ACADEMIQUE AU NUMERIQUE - DELEGATION ACADEMIQUE AU NUMERIQUE - COORDINATION DU NUMERIQUE DANS LE PREMIER DEGRE

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme JAUFFRET - Déléguée Académique au Numérique - Tel : 04 42 91 75 91 -
Fax : 04 42 91 70 10 - Mel : ce.dan@ac-aix-marseille.fr

La stratégie numérique de l'académie repose sur la mobilisation et l'engagement de tous les acteurs autour d'un plan d'actions pluriannuel arrêté par le recteur.

Pour l'assister dans sa mise en œuvre, le recteur désigne un **délégué académique au numérique (DAN)** dont les missions se substituent à celles de conseiller TICE.

Les missions du délégué académique au numérique sont :

- assurer le suivi de la feuille de route numérique portée par l'académie et les collectivités territoriales ;
- conforter, dans le domaine du numérique, les relations avec les collectivités territoriales et assurer le suivi des conventions de partenariat ;
- coordonner les actions des différents réseaux d'acteurs académiques du premier degré et du second degré afin de conforter les usages du numérique dans les classes et de promouvoir des usages responsables et maîtrisés du numérique ;
- coordonner la mise en œuvre dans l'académie du service public de numérique éducatif, en s'appuyant notamment sur le CRDP, opérateur privilégié dans le cadre de la convention qui le lie à l'académie ;
- initier et suivre des projets innovants susceptibles de favoriser les usages du numérique ;
- évaluer les actions entreprises afin de fournir les informations qui permettent de mesurer les usages et d'éclairer la politique académique ;
- diriger et animer la délégation académique au numérique et le réseau d'accompagnement de proximité constitué par les points AC@R en collaboration étroite avec le DATSI ;
- contribuer à l'élaboration et à la réalisation du plan académique de formation des enseignants et des chefs d'établissement dans le domaine du numérique ;
- assurer le lien avec le niveau national dans le domaine du numérique.

Madame Brigitte Jauffret, IA IPR de mathématiques, est nommée DAN de l'académie d'Aix-Marseille.

Le pôle TICE porte désormais le nom de « **délégation académique au numérique** ».

Cette délégation académique au numérique est dirigée par la déléguée académique au numérique (DAN) et relève du pôle pédagogique de l'académie. Elle est articulée à la direction académique des technologies et des systèmes d'information (DATSI) qui constitue l'organe opérationnel, par l'intermédiaire d'un adjoint commun à la DAN et au DATSI. Cette mission est confiée à monsieur Olivier MAUREL, ingénieur de recherche.

La **délégation académique au numérique** est composée d'enseignants qui interviennent comme chargés du suivi de dossiers au sein du **pôle numérique** ou comme animateurs pédagogiques au sein **des points AC@R**, structures d'accompagnement de proximité situées dans les bassins.

Ses missions sont :

- impulser et accompagner la mise en place d'une politique numérique dans les bassins et les EPLE en cohérence avec les orientations académiques et nationales ;
- accompagner les enseignants pour développer les usages du numérique dans et hors la classe en lien étroit avec les inspecteurs et les collectivités territoriales ;
- accompagner les projets structurants : maintenir une offre de services numériques fiables et sécurisés, tels que les ENT.

Le DASEN de chacun des départements a chargé un IEN du suivi du développement du numérique dans les écoles. Pour animer le **réseau des IEN TICE** ainsi constitué, madame Mireille Bellais, IEN TICE des Bouches du Rhône, assure la mission complémentaire **de coordinatrice du numérique pour le premier degré**. Elle travaille en étroite coopération avec la déléguée académique au numérique.

Elle est chargée, pour l'ensemble des écoles de l'Académie d'Aix-Marseille, de la coordination et du suivi de :

- la feuille de route numérique de l'académie en lien étroit avec les communes impliquées ;
- la mise en œuvre de la formation des enseignants du premier degré au et par le numérique.
- la politique numérique de l'académie pour le premier degré. Elle pourra notamment solliciter auprès des services départementaux les informations chiffrées et les indicateurs significatifs sur le numérique dans le premier degré (équipement des écoles, B2i école, niveau de sécurité informatique, sites web etc.). À ce titre elle réalisera un état des lieux annuel des usages du numérique dans les écoles des quatre départements de l'académie.

Signataire : Bernard DUBREUIL, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités